



Chers utilisateurs,

La problématique du chlorothalonil et de ses métabolites a fait il y a quelque temps la une de l'actualité. Pour rappel, ce fongicide, autorisé en Suisse depuis les années 1970, était utilisé pour le traitement de certaines cultures (pommes de terre, céréales, vignes). Le 12 décembre 2019, l'Office Fédéral de l'Agriculture (OFAG) a révoqué l'autorisation pour cette molécule et l'Office fédéral de la Sécurité Alimentaire et Vétérinaire (OSAV) a classé le chlorothalonil dans la catégorie des substances potentiellement cancérigènes. L'interdiction d'utilisation est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier de cette année.

Notre canton a effectué une campagne de prélèvements. La première campagne, qui s'est déroulée en juin 2020, **n'avait révélé aucun dépassement des valeurs limites du chlorothalonil, par ailleurs très strictes en Suisse, sur l'une ou l'autre de nos sources.**

**La deuxième campagne, qui a eu lieu l'automne dernier confirme la bonne qualité de l'eau de nos différentes sources. A nouveau, aucun dépassement n'a été constaté.**

**VOTRE SERVICE DES EAUX DU VAL TERBI**

*Boire l'eau du robinet est une solution écologique et économique ... profitons-en !*